

ABONNEMENT
Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 MAI

LES VICTOIRES ÉTRANGES

Les républicains modérés, dont le Temps
représente le type, déclarent lâchement que
l'élection de l'ultra-radical Calvinhac dans
la Haute-Garonne est un succès pour la
République.

Il en fut de même à l'époque des élec-
tions générales, lorsque se présentèrent à
Paris les socialistes Basly et Camélinat.

On se souvient que le Temps et quelques
autres organes de la République dite rai-
sonnable engagèrent les électeurs à voter
pour ces énergumènes, pour ces partisans
du pillage et de l'assassinat.

On n'a pas oublié que l'élection de Basly
et Camélinat fut consacrée par le crime de
Decozaville, crime cyniquement célébré à la
tribune du Palais-Bourbon, par les nou-
veaux élus, comme un acte de justice et de
réparation.

Le Temps et les modérés de son espèce
acceptent donc la complicité de l'assassinat
de Decozaville et le pillage leur paraît évi-
demment un acte légitime, puisqu'ils regardent
comme une victoire républicaine l'élection
des hommes qui prêchent de pareils
excès.

Il y a un grand nombre d'électeurs qui
se sont ralliés au régime actuel parce qu'ils
croyaient à la possibilité d'une République
modérée, quasi conservatrice ; ces électeurs
peuvent se rendre compte, aujourd'hui, de
l'énormité de leur erreur ; c'est le socia-
lisme qui tend à prendre la corde dans les
conseils de la République, et il est d'autant
plus assuré d'arriver au but que les modé-
rés s'effacent devant lui, à l'occasion, avec
une écœurante politesse.

Le Temps et ses amis nous conduisent
tout doucement à la restauration de la
Commune.

Et ce qu'il y a de très étonnant, c'est
qu'ils n'ont pas l'air de s'en douter.

CALVINHAC TRIOMPHE

M. Calvinhac est élu.
C'est le premier succès d'importance que
le parti républicain modéré ait remporté
depuis les élections Basly et Camélinat.

La nomination de M. Ribot, dans le Pas-
de-Calais, fut l'œuvre des radicaux beau-
coup plus que des modérés, et c'est à l'ap-
pui de M. Clémenceau bien plus qu'à celui
de M. Devès qu'il doit son succès.

Quant à Calvinhac, c'est différent ; sur
450,000 inscrits et 410,000 votants, les
modérés disposaient d'environ 3,000 voix.
Pour être élu, Calvinhac avait besoin de ces
3,000 voix ; les modérés les lui ont gra-
cieusement offertes et Calvinhac entre à la
Chambre, introduit par les modérés.

Les conservateurs n'ont pas à se plain-
dre du résultat ; ils avaient contre eux tou-
tes les forces administratives coalisées,
toutes les fractions républicaines concen-
trées et ils se retrouvent aussi nombreux,
aussi compact s qu'au 4 octobre 1885.

Rien n'a pu les atteindre et les diminuer,
ils demeurent ce qu'ils étaient : adversaires
résolus de la République radicale ou mo-
dérée.

Le résultat est tout à l'honneur de ces
vaillantes populations.

Au point de vue politique, la situation
des conservateurs se trouve renforcée de
tout ce que les modérés perdent d'autorité
morale par la nouvelle preuve qu'ils vien-
nent de donner de leur complicité avec les
pires radicaux.

Les esprits les plus portés à l'illusion
savent désormais ce que valent les déclara-
tions et les programmes des modérés ; peu-
être était-il nécessaire, après les tentatives
de M. R. Duval, qu'un témoignage certain
démonstrât nettement aux conservateurs que
compter sur les modérés de la République
pour résister aux radicaux et aux socialis-
tes, était le plus ridicule des idées et la plus
niaise des sottises.

Quand M. Lepoutre se sentira hésitant,
il n'aura qu'à regarder M. Calvinhac et

alors il comprendra quel genre de service
les républicains attendent des modérés et à
quel résultat aboutit une politique d'efface-
ment et de conciliation.

Le 29 mars 1871, le Journal officiel de
la Commune publiait l'adresse suivante :

« Citoyens,

« Les délégués de l'Algérie déclarent,
« au nom de tous leurs commettants,
« adhérer de la façon la plus absolue
« A LA COMMUNE DE PARIS.....

» Paris, 28 mars 1871.

» Alexandre LAMBERT, Lucien RABUEL,

» LOUIS CALVINHAC. »

Quelques jours après la défaite de la
Commune, Calvinhac écrivait à une per-
sonne pour lui demander un service ; voici
des extraits de sa lettre :

« GRAVEMENT COMPROMIS DANS LES
« DERNIÈRES AFFAIRES, pour-nivi, obligé de
« me cacher depuis huit jours dans une man-
« sarde ; voilà le résumé réel de ma position
« actuelle.

« Je dois, si je ne veux coloniser aux Antilles
« ou à la Nouvelle-Calédonie, quitter la France,
« etc.

« Vous me rendriez un bien grand service en
« me sauvant de la transportation ou de la dé-
« tention

» Signé : DE CALVINHAC.

» P.-S. — Adressez votre lettre à M. Lépierre,
« tapissier, 6, rue Saint-Lazar, Paris. »

Aujourd'hui, Calvinhac entre à la Cham-
bre. Qui l'y introduit ? Les modérés ! La
Commune a les honneurs de la séance et
qui l'a conduit ? Les modérés.

C'est un spectacle instructif ; nous trou-
vons qu'il compense, à bien des points de
vue, le succès qu'aurait pu remporter l'hon-
orable M. Duboul.

Les situations s'éclaircissent, les équivo-
ques cessent, les hypocrisies se dévoilent :
ce n'est pas nous qui nous en plaignons, et
ce ne sont pas les conservateurs qui auront
le plus à regretter le résultat de l'élection de
la Haute-Garonne. CHARLES DUPUY.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les ministres se sont réunis hier matin
en conseil à l'Élysée, sous la présidence de
M. Jules Grévy.

Tous les membres du Cabinet sans excep-
tion ont pris part à la délibération qui a été
con-acrée presque exclusivement à la ques-
tion budgétaire.

Le Cabinet n'a pu réaliser, sur l'ensemble
du budget, qu'un chiffre d'économies s'éle-
vant à douze millions.

M. Dauphin en fera connaître le détail
aujourd'hui à la commission du budget.

Ces économies se décomposent ainsi :
deux millions environ sur le budget spécial
du ministère des finances, deux cent mille
francs environ sur le budget du ministère
de l'intérieur dont 80,000 francs pris sur la
direction de l'Assistance publique.

M.M. Berthelot, Granet et Edouard Mil-
laud ont rendu compte de leur voyage en
Algérie et en Tunisie.

* *

La France vient d'avoir un accès de fran-
chise. Elle signale les négligences de son
grand ami M. Boulanger qui, tout occupé
de se faire de la réclame, néglige beaucoup
la frontière et la défense du pays.

On écrit de Nancy, 30 avril, à ce jour-
nal :

« Quoi qu'on en puisse dire, je n'hésite
pas à le déclarer, parce que c'est l'entière
expression de la vérité : à Nancy, on croit à
la guerre dans un avenir prochain. On en-
visage cette éventualité sans faiblesse, mais
avec colère. On sait que dans l'état actuel
des choses, si une guerre éclatait demain,
Nancy serait à la merci de l'ennemi ; celui-
ci la pourrait occuper en quelques heures,
et ce ne sont pas les faibles troupes en gar-
nison dans la capitale lorraine et dans les
environs qui pourraient arrêter la marche
en avant des masses allemandes.

» Aussi reproche-t-on amèrement au gou-
vernement de laisser ce coin de la frontière
ainsi dégarni, de ne pas compléter la divi-

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

La vieille bonne, ainsi interpellée, s'approcha :

— Oui, monsieur Henri, c'est beau ; ça vous
fend le cœur. Et dire que mon pauvre frère Yvon
est mort comme cela ! On l'a condamné aux cent
plaies. Il désirait tant le martyre ! Il en parlait
toujours. Toujours il me disait : Vois-tu, la souf-
france est un bon chemin pour arriver au Ciel, et
c'est bien le plus sûr.

Marie-Josèphe, du revers de sa grosse main,
essuya des larmes de tendresse, qui coulaient de
ses yeux au souvenir du missionnaire, et reprit
bientôt :

— Mon frère était devenu un savant, et il a
écrit de belles choses dans les Annales. Je vous
donnerai à lire cela, monsieur Henri. Vous verrez
comme il a fait de longs voyages, et comme il
avait du courage pour aller prêcher aux idolâtres...
Comme c'est beau, les Annales ! Je ne suis pas
bien riche ; mais, pour les lire, je donne un sou
tous les dimanches.

Le dîner terminé, la mère et le fils demeurèrent

seuls près du feu dont la douce chaleur se répandait
dans le salon, Henri parla très longuement encore
de cette visite au trésor des martyrs qui, réelle-
ment, avait produit sur son jeune esprit la plus
vive impression. Il faisait à Madeleine la descrip-
tion détaillée de tous les tableaux qui surmontent
les vitrines, de ces peintures naïves et sublimes
à la fois, où le pinceau des chrétiens chinois a
retracé les supplices dans lesquels sont morts tous
les saints martyrs. Ce récit achevé, le petit garçon
dit calmement, comme il le faisait tous les soirs :

— Vous savez, mère, ce que j'aime...

Elle sourit et ouvrit son piano. Henri feuilleta
un album et lui mit sous les yeux l'Invitation à la
Valse. Elle soupira. Cette Invitation, un orchestre
l'avait jouée à Bergenthall, au jour de la fête sur
le lac. Des rayons électriques brillaient sur la
glace étincelante, et des patineurs décrivaient, sur
la surface glacée, des circuits d'hirondelles. Elle
hésita. Elle ne jouait jamais les airs d'autrefois. Et,
devant son indécision, dont il ignorait la cause,
Henri insista :

— Jouez-moi cet air, j'ai envie de le connaître ;
on le dit si joli. Je vous en prie, mère... pour
l'amour de moi.

Pour l'amour de son fils, elle ne refusait jamais.
Henri connaissait la formule et l'employait sitôt
qu'un désir ardent lui venait. Elle posa ses doigts
sur les touches d'ivoire, et la lumière de la lampe

faisait briller des bagues sur ses doigts amaigris.
Elle jouait. Henri l'écoutait comme un Allemand
rêveur. Quand elle eut terminé, sur la phrase
finale d'une si intense tristesse, les yeux de la
pauvre femme étaient noyés de larmes. Afin de
fuir l'émotion, vite elle se mit au travail. En ce
moment elle brodait une bannière pour un
fabricant d'ornements d'église ; une bannière qui
flotterait peut-être aux processions, dans les pays
lointains. Henri lisait attentivement les Annales,
que venait de lui prêter Marie-Josèphe ; et,
dans la rue, un roulement continu de voitures
disait qu'au premier étage de la maison on donnait
une fête. Les invités arrivaient en foule, déjà les
accords du premier quadrille se faisaient entendre.
Madeleine songeait à ce contraste, aux favorisés
de la fortune fêtant la nouvelle année, et aux
malheureux qui, là-haut, dans les mansardes, se
lamentaient devant les menaces d'expulsion, ne
sachant comment payer ce terme de Noël, ce
terme qui arrive quand la neige tombe en flocons,
ce terme qui vide le buffet et le poêle. L'hiver
était dur, il fallait bien faire quelque chose pour
les pauvres gens. Elle et son fils étaient encore
dans les heures. Ils étaient chauffés, éclairés,
vêtus et sans inquiétude pour le lendemain...
N'était-ce point là de grandes douceurs ?

Et, tout à coup, la jeune femme fut troublée
dans sa charitable rêverie par un coup vibrant du

timbre. Marie-Josèphe courut ouvrir. Aussitôt une
petite fille se précipita, affolée, dans le salon. Elle
joignit convulsivement les mains, et répétait entre
ses sanglots :

— Oh ! venez, venez. Il va tuer maman.

Marie-Josèphe se leva toute saisie. Elle connaissait
cette enfant pour l'avoir secourue, et savait que la
petite fille désignait en disant : il va tuer maman.

C'était un de ces malheureux que l'alcool trans-
forme en bête féroce.

— Il va tuer maman, répétait la petite fille... Il
est dans les jours où il est si méchant. Oh ! venez.

Elle attirait Madeleine par un pan de sa robe.

La mère d'Henri était courageuse ; elle n'hésita pas
à voler au secours de sa voisine ; et, faisant un
signe à sa robuste Marie-Josèphe, elle suivit
l'enfant dans la mansarde dénuée. Le drame était
horrible. Tous les meubles étaient à terre, brisés
ou renversés ; et, sous les coups brutaux d'un
homme en fureur, une pauvre femme râlait. Il la
piétinait et répétait d'une voix avinée, à peine
distincte :

— L'argent, je veux l'argent... tu le caches...

Tu ne me réponds pas... Je vais te faire me ré-
pondre.

Et les coups de talon et les coups de poing
s'abattaient cruels sur la victime. Un soufflé
d'alcool s'échappait des lèvres de cet homme pris
d'une démenée furieuse ; une flamme de meurtre

sion d'infanterie désignée pour Nancy, de laisser innocués les baraquements élevés récemment aux portes de la ville; enfin, de ne pas répondre mot pour mot aux concentrations de troupes que nos voisins font en Alsace-Lorraine, sur notre frontière. »

Quel est le coupable, le seul coupable, sinon M. le général Boulanger qui songe plus à ses portraits, à ses statues, à ses brochures équivoques qu'à surveiller les Allemands et la défense des Vosges ?

* *

LA SOUSCRIPTION DE la France

M. Schnaebél adresse au directeur de la France une lettre le remerciant de la souscription ouverte en sa faveur; mais, voulant continuer à être un serviteur obscur de son pays, il le supplie de ne donner aucune suite à son projet.

En conséquence, la France déclare la souscription close. La somme souscrite, s'élevant à 437 francs, sera versée à la Société de secours mutuels l'Alsace-Lorraine.

* *

Paris a été mis hier soir en une sorte d'état de siège. Les postes de police du quartier de l'Opéra étaient doublés par des brigades centrales. Les gardes municipaux à cheval tenaient les têtes de rues. Un triple cordon d'agents était chargé de dissiper les rassemblements.

Et tout cela à propos de quoi? A propos de la première représentation à l'Eden du *Lohengrin* de Wagner!

Comme on ritait, si ce n'était pas si triste!

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 3 mai 1887.

L'attitude du marché est très bonne: 3 0/0, 80.75; 4 1/2 0/0, sur lequel on détache le coupon trimestriel, 108.40.

Le Crédit Foncier est à la fois ferme et actif à 437.00. Les obligations foncières et communales centralisent de nombreux achats.

Des demandes suivies se produisent sur la Société Générale dont le cours de 455 est extrêmement avantageux.

La Banque d'Escompte en hausse de 3.75 clôture à 463.75.

On cote 607.50 sur les Dépôts et Comptes Courants avec tendance à la hausse.

L'action Lemberg-Czernewitz s'est fait une place très sérieuse dans les portefeuilles. Outre la garantie de deux gouvernements, l'exploitation de la ligne des chemins de fer donne de bons résultats. Le dividende du dernier exercice ressortit à 6 3/4 0/0.

Les Polices A B de l'Assurance Financière ont un courant d'affaires très satisfaisant. C'est un placement à 5 0/0 qui offre de grandes facilités à la petite épargne.

Le Panama est en hausse de 2.50 et clôture à 411.25.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

Nouvelles militaires.

Les manœuvres d'automne des divisions de cavalerie commenceront le 29 août prochain et se termineront le 9 septembre.

Les régiments devront être rendus dans leurs cantonnements le 27 août, afin d'avoir un jour de repos.

UN ACTE DE JUSTICE

Sous ce titre, on lit dans la France militaire:

« Le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir tous les lieutenants de cavalerie, proposés pour le grade de capitaine, seraient envoyés à Saumur, sur la désignation des Commissions régionales de classement, et que la liste de sortie de l'Ecole constituerait le tableau d'avancement au choix.

« La mesure est excellente à tous égards. La cavalerie comprendra, sans nul doute, l'avantage incontestable qui en découlera pour elle, cette décision ne constituant plus désormais de droits à l'avancement au choix qu'en faveur des officiers qui auront fait preuve de qualités professionnelles sérieuses.

« A notre avis, un corollaire à cette disposition est absolument indispensable.

« Il y a, actuellement, dans les régiments de cavalerie, des lieutenants qui ont déjà subi un cours à l'Ecole en 1882, ou les années suivantes, qui sont sortis avec la mention *très bien* et le certificat d'aptitude au grade de capitaine instructeur.

« Ne se trouvant pas tout à fait en tête de leur cours pour de bonnes ou de mauvaises raisons, ils n'ont pas été inscrits d'office au tableau, à leur sortie.

« Les Commissions de classement qui les ont depuis examinés, leur ont souvent préféré des officiers de même ancienneté, moins anciens même, qui n'étaient jamais passés par Saumur comme lieutenants ou en étaient sortis dans de mauvaises conditions; ils sont restés sur le carreau n'ayant plus d'espérance que dans l'ancienneté.

« Ne doit-on rien faire pour ces déshérités de la pompe et ne serait-il pas juste, soit d'établir qu'en 1887 les Commissions ne pourront proposer, pour le grade de capitaine, que des lieutenants ayant fait un cours à Saumur et en étant sorti avec la mention *très bien*, soit encore de faire une enquête sérieuse sur tous ces officiers, d'étudier leur dossier et leurs notes et de mettre d'office sur le tableau ceux d'entre eux qui ont été les victimes innocentes de la fluctuation des décisions ministérielles? »

On annonce comme certain que le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, préfet maritime à Toulon, remplacera, à la tête de l'escadre d'évolutions, au mois d'octobre prochain, le vice-amiral Peyron, ancien ministre de la marine, dont le plan d'opérations pour les manœuvres d'automne a été critiqué par le conseil d'amirauté et par l'état-major général.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

M. Bertho, licencié ès-lettres, est nommé professeur au collège de Saumur (enseignement spécial, lettres).

Les Tziganes

La troupe des Tziganes hongrois, dont tout le monde connaît l'universelle réputation, viendra donner, lundi prochain 9 mai, un grand concert de gala au théâtre de Saumur.

Carnet d'un Parisien

Connaissez-vous Fusier? — Qui ne connaît pas Fusier, l'artiste du Palais-Royal qui excelle à imiter le son de tous les instruments, depuis le siffre jusqu'au saxophone, et la voix de tous les animaux, depuis le chant du bengali jusqu'au rugissement du lion?

Celui qui ne l'a pas entendu dans *Au Clair de la Lune*, *Pèle-Mêle Gazette*, *Paris en Général*, et dans ses charmantes chansonnettes, ne peut se faire une idée de la perfection de ses imitations.

Dernièrement, on sonne à sa porte à neuf heures du matin. M^{me} Fusier va ouvrir.

— Que désirez-vous, Monsieur?

— Madame, je suis le propriétaire... Lorsque je vous ai loué, j'ai expressément stipulé que vous ne deviez avoir ni chiens, ni chats, ni serins.

— En effet, Monsieur, et nous avons observé nos conventions.

— Je vous demande pardon, Madame, car vous avez des chiens, je le sais; vous avez même des chats, ce qui est plus grave; les autres locataires se plaignent et je vais être forcé, à mon grand regret, de vous donner congé si...

A ce moment le propriétaire fut interrompu par un mugissement plaintif; stupéfait, il regarde M^{me} Fusier qui se contenait à peine.

— Dieu me pardonne! s'écria-t-il, je crois que vous élevez un veau dans mon appartement!

M^{me} Fusier n'a pas le temps de lui répondre: on entend un vacarme épouvantable, un charivari infernal formé de mille cris discordants, parmi lesquels on distingue le gloussement de la poule, le braiement de l'âne, le chant du coq, le hennissement du cheval, le miaulement du chat, le croassement du corbeau, le cri de la chouette, le sifflement du serpent, le chevrottement de la chèvre, le bêlement du mouton et jusqu'au grognement de l'hippopotame!

Pour le coup, le propriétaire n'y tient plus.

— Vous avez donc installé l'arche de Noé dans ma maison? s'écria-t-il ahuri.

Alors M^{me} Fusier, qui rit à se tordre, l'emmena au fond de l'appartement et lui fait voir son mari, en train de répéter tranquillement une nouvelle scène.

Le bonhomme n'en est pas encore revenu. (Gaulois.)

Cette anecdote nous amène à annoncer que l'inimitable Fusier va prochainement venir à Saumur. Il donnera une représentation sur notre théâtre le jeudi 26 mai courant, avec le concours de M^{me} Rivière, du théâtre de la Gaîté, M. Bruet, du même théâtre, M. Tervil, du théâtre des Variétés,

où elle venait de verser quelques gouttes de cordial. Lise souleva lentement ses paupières, attachées sur sa charitable voisine son doux regard, et redit encore:

— Oh! ce n'est rien, je vous assure. Vous êtes mille fois trop bonne, madame... Merci.

Madeline, la voyant un peu remise, et le mari si affaissé sous le poids du lourd sommeil, dans le coin où il était tombé, prit congé de sa voisine. Elle revint près d'Henri qui, inquiet et impatient, l'attendait; mais sa pensée ne pouvait demeurer dans le petit salon bien clos et bien chauffé, sans cesse elle retournait vers la mansarde, et Madeline se disait:

— J'irai voir Lise souvent, elle est si touchante dans son malheur que sa vue est fortifiante. Aïmons-nous, aidons-nous, les peines en sont allégées.

Le lendemain, elle monta de nouveau dans le pauvre réduit, sous le toit où soufflait si fort le bise d'hiver, contre laquelle ne luttaient pas le poêle, toujours à l'état de borne de fonte. Les fréquentes ivresses de Sorel démeublaient la mansarde, la rendaient semblable à un désert sur lequel a passé la malédiction, et, dans ce désert, Lise souffrait, travaillait et pardonnait.

(A suivre.)

M. Georges Lamothe, organiste-compositeur de S. M. la Reine d'Espagne.

Nous donnerons le programme, aussi attrayant que varié, de la soirée qui nous sera offerte par Fusier.

C'est pour le jeudi 26 mai, dans trois semaines. Que l'on n'oublie pas cette date.

ANGERS.

L'accident de la Baumette. — Un bien triste accident est arrivé lundi soir, vers cinq heures, sur la promenade de la Baumette.

Un jeune sous-lieutenant du 135^e de ligne, M. Berthault, venait d'acheter à la foire un cheval qu'il voulut essayer immédiatement. L'officier se dirigea vers la Baumette. En descendant la rue de la Blancheraie, l'animal s'emporta et, dans un brusque mouvement, désarçonna son cavalier. Celui-ci ne put se dégager complètement, il resta un pied embarrassé dans l'étrier. Le cheval, effolé, redoubla de vitesse, traînant à sa suite M. Berthault, la tête en bas. A plusieurs reprises, le malheureux sous-lieutenant fut heurté contre les arbres de la promenade et tomba enfin inanimé sur le sol.

Un officier, témoin de ce triste spectacle, courut aussitôt porter secours à la victime qui perdait le sang par la bouche, les yeux et les oreilles. M. l'abbé Mignonnet, qui se trouvait à Notre-Dame-des-Champs, put assister le moribond à ses derniers moments. Une heure après, le blessé expirait.

M. Berthault était excellent cavalier; dans la circonstance, il avait affaire à une bête fort rebelle et qu'il ne connaissait pas. L'animal avait, dit-on, été réformé par la cavalerie, attendu qu'il avait déjà causé plusieurs accidents mortels.

Ce trépas si rapide a produit une vive impression dans le corps des officiers.

M. Berthault sortait de l'Ecole. Il était entré au 135^e de ligne depuis un mois seulement. Lundi matin, il revenait de Paris où habite sa famille.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Accident à l'usine Bessonneau. — Lundi, un terrible accident est arrivé à l'usine Bessonneau, à Angers.

Une jeune femme travaillait à une machine quand, tout-à-coup, elle pousse un cri et tombe inanimée. La pauvre femme avait eu le poignet coupé.

Elle a été transportée à l'hospice. Son état est grave.

Le prix de la viande. — On nous signale, dans la rue du faubourg Bressigny, à Angers, un boucher qui vend la viande de mouton et de veau 20 centimes de moins par kilogramme que ses confrères.

Charrette trouvée. — Le nommé Hardy fils, charpentier à la Chalouère, a trouvé, rue du Pré-Pigeon, une petite charrette qu'il a remise dans le chantier de M. Trottier, situé même rue.

La plaque indicative, attachée au côté de la voiture, porte le nom de *Queyon fils, au Chapeau, près Saumur.*

Cette charrette avait été volée, il y a quelque temps, au Chapeau, dans un hangar qui lui servait d'abri, par des individus restés inconnus.

BLÉS ÉTRANGERS

On assure que les arrivages de grains venant de l'étranger se succèdent sans interruption à Saint-Nazaire.

LE DRAME DE MONTLOUIS

Un drame horrible a eu lieu samedi matin à Montlouis (Indre-et-Loire), au lieu dit le Bas-Rocher.

Depuis quelque temps déjà, une femme C. paraissait avoir l'air sombre et soucieuse.

Avant-hier matin, elle sortit emportant avec elle son troisième enfant, une petite fille âgée de deux ans.

La pluie était battante; la pauvre femme descendit une rampe aboutissant à la Loire.

Un voisin qui l'aperçut se demanda ce que signifiait cette promenade matinale et, inquiet de ne pas voir revenir la femme, C. descendit la rampe à son tour. Il était malheureusement trop tard.

Il aperçut bientôt, en effet, à quelques centaines de mètres, deux habitants de la commune, les sieurs Arrault et Vallat, qui retiraient de l'eau d'abord la petite

s'allumait dans ses yeux. Le raisonnement, inutile. Il frappait violemment, follement, meurtrissant cette femme blonde et délicate, qui, ne pouvant plus crier, la regardait de ses yeux angoissés avec une expression d'agneau qu'on égorge.

Madeline et sa servante, saisies d'une de ces indignations qui ne calculent plus, s'élançèrent au secours de la victime; mais la bête fauve les repoussa avec une force d'Hercule. Quant à la petite fille, debout, immobile, elle regardait meurtrir sa mère, la tuer peut-être. Et voilà que, tout à coup, ses lèvres se serrèrent, de ses yeux jaillit un feu sombre, elle saisit sur le manteau de la cheminée un fer à repasser, et, de toute la force de son faible bras, le lança à la tête de son père. Le bourreau poussa un rugissement; ses yeux étaient devenus effrayants dans son visage blême. Il se ramassa sur lui-même; et, brandissant le poing, il tenta de se jeter sur sa fille; mais il trébucha et s'abattit sur le carreau avec un horrible blasphème. L'ivresse l'avait vaincu. Il était tombé comme un taureau assommé. Il dormait maintenant.

Alors, Madeline et Marie-Josèphe portèrent la pauvre évanouie sur l'unique matelas. La petite fille s'était approchée, et baisait sa mère sur le front en disant:

— Maman, maman, je t'ai défendue, je te défendrai encore.

Sous les baisers de son enfant, l'ouvrière revint à elle. Madeline la déshabillait pour panser ses blessures. Pauvre femme! Tout son corps amaigri était couvert de meurtrissures. Cette vue arrachait des larmes. Sur ces chairs tuméfiées, on voyait les coups de poing de l'homme imprimés tout vifs, ses coups de talon formant des taches livides. Quelle pitié que cette faiblesse de femme broyée par la force d'un homme, broyée parce que la mère courageuse avait voulu défendre l'obole destinée à l'achat du pain de son enfant.

Lise aperçut le regard de compassion dont l'enveloppait Madeline. Elle rougit, prise de honte pour la bête fauve qui l'avait ainsi martyrisée. Elle ramenait, sur son pauvre corps contusionné, un lambeau de drap, et répétait d'une voix encore haletante:

— Oh! ce n'est rien, rien, je vous assure. Demain il n'y paraîtra plus. Sorel avait perdu l'esprit. Il faut lui pardonner. Il n'est pas toujours ainsi... Il est bon, je vous assure... il nous aime... c'est la boisson qui lui a pris son cœur.

Puis elle ne parla plus. Son expression de visage était résignée, songeuse; ses lèvres demeuraient closes. Une prière intérieure soulevait sa poitrine, et rendait humide le regard qu'elle portait vers le ciel. Quel exemple donnait cette pauvre créature souffrante et miséricordieuse!

Madeline lui apportait un verre d'eau sucrée,

filles et plus loin la mère dont le corps s'était trouvé arrêté par le barrage des pêcheurs d'aloès.

Les soins qu'on donne aux noyés furent aussitôt prodigués aux deux malheureuses, mais, hélas ! bien inutilement. On ne put les rappeler à la vie. Force fut donc de raporter les deux cadavres au domicile du mari, le malheureux C... dont on imagine le désespoir.

On comprend l'émotion dans laquelle ce drame a plongé toute la commune de Montlouis.

On ne sait à quoi attribuer cette funeste détermination de la femme C..., car l'opinion générale est qu'il y a eu suicide et non accident. (Journal d'Indre-et-Loire.)

FÊTE DU 8 MAI 1887 A ORLÉANS

Nous recevons communication du programme arrêté par la municipalité, pour la célébration du 458^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.

Le programme est exactement conforme à celui des années précédentes. En voici le résumé :

Le 7 mai, la fête sera annoncée, à midi, par une fanfare d'artillerie, puis la cloche du beffroi se fera entendre de quart d'heure en quart d'heure.

A huit heures, le cortège habituel partira de la place Saint-Charles en se dirigeant vers la cathédrale pour assister à la remise de l'étendard de Jeanne d'Arc, par le maire, entre les mains de M^{re} l'évêque d'Orléans. Cette cérémonie sera suivie d'une retraite aux flambeaux.

Le dimanche 8 mai, à 10 heures, le panégyrique de Jeanne d'Arc sera prononcé, à la cathédrale, par M^{re} Perraud, évêque d'Autun, en présence des corps constitués.

La procession traditionnelle suivra le parcours accoutumé et rentrera à la cathédrale pour le chant du *Te Deum*.

Dans l'après-midi, il y aura : à deux heures, mâts de cocagne et tourniquets sur la place du Martroi ; à deux heures et demie, régates sur la Loire, organisées par la Société nautique ; à quatre heures, courses en sac et bains russes sur le boulevard Saint-Jean ; à neuf heures, feu d'artifice et à dix heures retraite aux flambeaux. Les monuments de Jeanne d'Arc et les édifices publics seront illuminés.

RENNES. — Le général Boulanger a accepté définitivement de venir le 22 mai, à Rennes, présider le Concours national des pompiers.

M. Lockroy présidera vendredi l'ouverture de l'Exposition.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Compte-rendu des opérations de l'année 1886

L'an 1887, le 20 avril, à sept heures et demie du soir,

Le Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de l'arrondissement de Saumur, s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville de Saumur sur convocation de M. le Maire.

Étaient présents : MM. Liénard, adjoint au maire, présidant la réunion par délégation spéciale de M. le Maire, empêché momentanément ; Brac, Fermet, Goulard, Le Blaye, Martin, Renou, Rosset et Salmon.

M. Renou est élu secrétaire pour l'année courante et M^{re} Brac rapporteur.

M. le président donne lecture du rapport présenté par le Caissier sur les opérations de la Caisse d'épargne pendant l'exercice 1886.

M. Brac, rapporteur, a la parole et donne lecture du travail suivant :

Messieurs, Dans votre dernière séance, vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour dresser le rapport annuel des opérations de la Caisse d'épargne de Saumur pendant l'exercice 1886.

En même temps que je vous adresse mes remerciements, je viens vous rendre compte de la mission que vous m'avez confiée, mission rendue bien facile, grâce au système adopté dans notre Caisse, au concours assidu des administrateurs, à la clarté et à la parfaite régularité des comptes tenus par notre infatigable Caissier.

Chaque année, vous le savez, la Caisse d'épargne de Saumur est en voie de progression. Cette fois encore elle a suivi sa marche ascendante, et, comme moi, vous serez heureux de constater que, malgré la pénurie d'affaires dont on se plaint généralement et l'insuffisance des récoltes, l'esprit d'ordre et d'économie continue à s'accroître dans le Saumurois.

Voici le résultat des opérations de l'année :

Situation de la Caisse d'épargne envers les déposants au 31 décembre 1886

Dans le cours de cette année, la Caisse a reçu :

1° En 5,814 versements en numéraire.....	1.568.038	94
2° En 51 transferts reçus d'autres caisses.....	25.934	60
3° En 17 parties d'arrangements de rentes.....		51 50
4° Enfin, elle a capitalisé sur les comptes courants des déposants des intérêts s'élevant à....	208.134	70
Total des recettes.....	1.802.159	74

Elle a payé :

1° En 5,156 remboursements en numéraire.....	1.233.176	82
2° En 72 transferts-paiements.....	39.953	26
3° En 2 achats de rentes.....	2.951	70
4° En 8 reliquats de livrets prescrits.....		149 87
Total des paiements.....	1.276.231	65

Recettes de l'année..... 1.802.159 74
 Paiements..... 1.276.231 65

Il y a donc un excédent de recettes de..... 525.928 09

A quoi ajoutant le solde dû aux déposants au 1^{er} janvier 1886, de..... 3.404.353 19

on obtient le nouveau solde dû au 31 décembre 1886 aux 12,718 déposants, montant à.... 5.930.481 28

Le nombre des livrets en circulation, au 31 décembre 1886, était de..... 12.156

Il était au 31 décembre 1885 de..... 12.718

Soit un accroissement, en faveur de 1886, de..... 562

Les versements de 1886 dépassaient ceux de 1885 en nombre, de 93 ; en capital, de 200,181 fr. 20.

Les remboursements, qui ont atteint le chiffre de 1,276,231 fr. 65, en augmentation sur ceux de l'année précédente de 119,593 fr. 62, laissent encore en faveur des versements un excédent de 525,928 fr. 09.

COMPTES PARTICULIERS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Au 31 décembre 1886, il était dû par la Caisse des dépôts..... 5.991.473 71
 Et la Caisse d'épargne devait aux déposants..... 5.930.481 28

Somme placée en compte courant à la Caisse des dépôts..... 60.992 43

Le capital, en notre possession, qui est le résultat de nos bonifications de chaque année, était, au 1^{er} janvier 1886, de 132,613 fr. 56, savoir :

Fonds de dotation.....	122.902	07
Fonds de réserve.....	9.711	49
Total.....	132.613	56

Il s'est accru, en 1886 :

1° Des intérêts des fonds de dotation et de réserve.....	4.223	31
2° Des bonifications perçues par l'effet de la retenue de 0 fr. 25.....	15.490	09
3° Des bonifications perçues par l'effet de la déchéance trentenaire.....		149 87
Ensemble.....	152.476	83

A déduire les dépenses de l'année..... 11.203 34

Capital, au 31 décembre 1886, des fonds de dotation et de réserve..... 141.273 49

Le fonds de réserve, aux termes de l'article 3 des statuts, est fixé à la moyenne des dépenses des trois dernières années :

En 1884, les dépenses ont été de.....	9.402	75
En 1885.....	10.058	41
En 1886.....	11.203	34
Total.....	30.664	50
Moyenne.....	10.221	50

En conséquence, au 31 décembre 1886, le fonds de réserve est fixé à 10,221 fr. 50 et celui de dotation à 131,051 fr. 99.

Le capital formant l'actif net de la Caisse d'épargne est représenté par :

1° Encaisse du comptable au 31 décembre 1886.....		53
2° Compte courant à la Caisse des dépôts.....	60.992	43
3° 2,130 fr. de rente sur l'Etat au capital de.....	48.568	90
4° L'immeuble (prix d'acquisition).....	31.711	63
Total égal.....	141.273	49

Au 31 décembre 1885, cet actif n'était que de..... 132.613 56

Bénéfices de l'année..... 8.659 93

CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES

Les Caisses scolaires qui n'avaient donné en 1885 que de faibles résultats, sont en progrès sensibles.

Elles ont fait cette année 825 dépôts représentant un capital de 5,373 fr.

Ces chiffres sont supérieurs à ceux de 1885 : en nombre, de 293 ; en fonds, de 1,703 fr.

Ces résultats sont dus au bon vouloir de M^{mes} les Instituteurices et MM. les Instituteurs, et notamment de M. Lesueur, instituteur à Saint-Clément-des-Lèves, qui a fait 122 versements pour 605 fr. et fait ouvrir 37 livrets nouveaux ; de M. Goblet, instituteur à Saint-Lambert-des-Lèves, 105 versements pour 320 fr. et 11 livrets nouveaux.

Us sont dus aussi au concours bienveillant que

nous donne auprès des instituteurs, M. Landais, inspecteur primaire, auquel je crois devoir, au nom de vous tous, adresser l'expression de nos remerciements.

INTERVENTION DES PERCEPTEURS

Pendant l'année qui vient de s'écouler, les opérations de MM. les Percepteurs se sont élevées au chiffre de 147,477 fr. 27 dont : 95,440 fr. en 479 versements, et 52,037 fr. 27 en 129 remboursements.

Il y a donc un excédent de recettes de..... 43.402 73

Il n'était, en 1885, que de..... 21.487 18

Excédent en faveur de 1886..... 22.215 55

Je vous propose, Messieurs, de voter des remerciements à MM. les Percepteurs, en même temps que je crois devoir rappeler votre attention sur un point que vous avez déjà signalé mon regret prédécesseur aux fonctions de rapporteur (M. Liénard) :

« Le peu d'importance et le mode annuel de la rétribution allouée aux percepteurs, en regard aux charges et à la responsabilité qui leur incombent. »

La rétribution actuelle, vous le savez, est de dix centimes par opération. — Système qui n'est pas l'équitable rémunération des services rendus et n'est nullement en rapport avec les recettes effectuées, alors qu'il laisse la porte ouverte aux versements volontairement minuscules, source de dépenses sans profit pour la Caisse.

J'ai l'honneur de vous proposer de porter désormais la rétribution de MM. les Percepteurs à un franc pour mille des versements faits par eux, supplémentairement à celle actuelle.

Depuis le commencement de l'année 1886, trois nouveaux membres directeurs sont venus remplacer ceux que nous avons perdus par suite de décès ou de démission ; qu'il me soit permis de leur souhaiter la bienvenue en exprimant le vœu déjà rempli de les voir continuer à la Caisse le concours désintéressé et persévérant de ceux dont ils ont pris la place.

Comme les années précédentes, je vous propose, Messieurs, d'accepter le compte présenté par M. Choyer et de lui voter, ainsi qu'à ses deux auxiliaires, pour le soin minutieux qu'ils apportent dans leurs longs et délicats travaux, notre tribut ordinaire et mérité d'éloges et de remerciements, qui tendrait à devenir banal s'il n'était avant tout et toujours l'expression de la plus entière vérité.

Le Conseil déclare approuver les conclusions du rapport qui précède.

En conséquence, il vote des remerciements :

1° A M^{mes} les Instituteurices et à MM. les Instituteurs et particulièrement à M. Lesueur, instituteur à Saint-Clément-des-Lèves, et à M. Goblet, instituteur à Saint-Lambert-des-Lèves ;

2° A MM. les percepteurs, pour le concours dévoué qu'ils ont donné aux intérêts de notre Caisse pendant l'année écoulée ;

3° Enfin, il est heureux d'avoir à renouveler à M. Choyer et à ses auxiliaires les éloges qu'il leur donne chaque année pour les grands services qu'ils rendent à la Caisse d'épargne.

En outre, adoptant la proposition de l'honorable Rapporteur, le Conseil décide qu'outre la rétribution de dix centimes par article fixée par décret, il sera alloué à MM. les Percepteurs, par la Caisse, une rémunération de un franc pour mille francs des versements opérés par eux, à partir du 1^{er} janvier 1887.

Cette allocation proportionnelle sera votée chaque année par le Conseil des directeurs qui se réserve le droit de la refuser à celui ou à ceux de MM. les Percepteurs qui appliqueraient le système des versements minuscules hebdomadaires.

UN MISSIONNAIRE protestant, après avoir souffert pendant de longues années de débilité nerveuse, d'affaiblissement, d'épuisement, d'impuissance et de tous les maux résultant de ce qu'on est convenu d'appeler les péchés de jeunesse, sans trouver dans l'emploi d'aucun remède connu le moindre soulagement, a fini par découvrir enfin, en voyageant à travers le Mexique, un remède très simple qui l'a guéri et sauvé d'une existence misérable, d'une mort prématurée.

Les personnes souffrant desdites maladies, qui enverront une enveloppe portant leur adresse à M. James Holland, Bloomsbury Mansions, Bloomsbury Square, Londres, Angleterre, recevront la recette gratis.

Nous nous faisons un devoir d'informer nos lecteurs que la neuvième série des MYSTÈRES DE LA FRANC-MACONNERIE, dévoilés par Léo Taxil, vient de paraître.

En voici le sommaire :

Gravures. — 1° La légende du Chef du Tabernacle (23° degré) : Eblis combattant le Dieu-Crocodyle. — 2° Enseignement du Prince du Tabernacle (24° degré) : les deux principes de la divinité, le Jéhovah blanc et le Jéhovah noir. — 3° Initiation du Chevalier du Serpent d'Aïrain (25° degré) : le pèlerinage au Sinaï. — 4° Initiation du Prince de Mercy (26° degré) : le candidat dans les airs du Septième ciel et le puits de la Vérité. — 5° Initiation du Souverain Commandeur du Temple (27° degré) : la procession funèbre.

Texte. — Ensemble des secrets des premiers

grades d'Arrière-Loges : 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16°, 17° et 18° degrés. — Les Aréopages ou la Maçonnerie Noire : introduction au salanisme final. — LE CONSEIL DU LIBAN : Initiation du Grand Pontife ; il faut reconquérir l'Éden et détrôner Adonaï ; réception au grade de Grand Patriarche ; honneurs rendus à Lucifer, étoile du matin ; initiation du Chevalier Prussien ; caractère étrange de la cérémonie ; comédie d'Adolph le Saxon, du comte Reinfréd et de l'évêque de Vienne ; légende maçonnique de la tour de Babel ; initiation du Royale-Hache ou Prince du Liban ; la légende de Salomon, renégat d'Adonaï et pontife de Moloch. — LA COUR : Initiation du Chef du Tabernacle, du Prince du Tabernacle, du Chevalier Serpeant d'Aïrain, du Prince de Mercy et du Commandeur du Temple. — LA GRANDE LOGE : Grands de Prince du Soleil et de Grand-Ecossais de Saint-André ; exhibition et explication du Baphomet, idole des Templiers. — LE KADOSCH ; premier aperçu de ce grade satanique.

PRIX DE LA SÉRIE : 50 centimes, franco par la poste, sous belle couverture illustrée. Éditeurs : Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédauteur en chef, M. Édouard Charlot) contient, dans son numéro du 30 avril :

TEXTE. — Le Prix de la lutte, par M. E. L. — La Carto du ciel par la photographie. — Une Soirée bourgeoise au dix-septième siècle, par M. Ed. Ch. — La Vallée de la Joute, par M. G. V. — Illusions d'optique : Exagération des hauteurs, par M. Ch. E. Guignat. — Les Crabes terrestres, par M. Charles Brongniart.

GRAVURES. — Au but ! d'après le groupe sculpté de M. Alfred Boucher. — Râpe à tabac en bois sculpté (collection de M. Darly). — Vollicheon et son fils Toléon, estampe du *Roman bourgeois*. — La Vallée de la Joute, au pied du contre-fort du mont Aigoual. — Crabes terrestres.

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hôpital, et le dépôt de ses produits à Paris, 10, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'Huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'Epicier Centrale de Saumur, des bombes de 5 et 10 kilos (scellées au départ comme garantie d'authenticité) qui y seront vendues sans augmentation de prix.

Théâtre de Saumur

JEUDI 5 mai 1887,

CONCERT

Donnée par

M. André GRESSE, pianiste, avec le concours de M^{lle} Galitzin, violoncelliste russe, M^{me} de Nuovina, du Théâtre Royal de la Scala de Milan, M. Georges Piter, chanteur comique et chanteur de genre, premier sujet des Concerts des salles Erard, Pleyel, Herz, de Paris, et de M. Goubault, violoniste.

Programme

1. Fantaisie concertante pour piano, violon et violoncelle (Kellen), par MM. Gresse, Goubault et M^{lle} Galitzin.
2. Valse de *Faust* (Gounod), chantée par M^{me} de Nuovina.
3. *A Marche funèbre* (Chopin) ; *Chant sans paroles et polka* (Tschaikowsky), par M. Gresse.
4. *Les Lumettes de ma grand-mère* (œuvre couronnée par l'Académie française), paroles de Matabon, musique de Piter, chantées par M. G. Piter.
5. *A Regrets* (X) ; *B Gavotte* (G. Marie), par M^{lle} Galitzin.
6. Air du *Cid* (J. Massenet), chanté par M^{me} de Nuovina.
7. Grande Valse de concert (Muszkowsky), par M. Gresse.
8. *Un Rêve de jeune fille* (Lefranc et G. Piter), chanté par M. G. Piter.
9. Sérénade et mazurka (Wienaw-ky), par M^{lle} Galitzin.
10. Boléro (Lelibe), chanté par M^{me} de Nuovina.
11. *A Fête bressane* (Henry Ghys) ; *B Thouram battant!* (marche militaire (Kowalsky), par M. Gresse.
12. *Viens, mon cœur!* d'après le cantique de Salomon (Gounod), mélodie pour chant, violoncelle et piano, par M^{me} de Nuovina, M^{lle} Galitzin et M. Gresse.
13. *A Crépuscule* (Massenet) ; *B Chanson slave* (Seligmann), par M^{lle} Galitzin.
14. *Un Bon placement* (G. Piter), chanté par l'auteur.

BOURSE DE PARIS

DU 3 MAI 1887.

Rente 3 0/0.....	80	50
Rente 3 0/0 amortissable.....	83	65
Rente 4 1/2.....	104	35
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	108	35
Obligations du Trésor.....	515	»

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^o CHARLES-THEOPHILE BEAUREPAIRE, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, 42, rue Cendrière, et de M^o DUPOUET, notaire à Saint-Mathurin.

VENTE

Sur licitation, aux enchères publiques, Entre majeurs et mineur DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés communes de Saint-Rémy-la-Varenne et de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

L'ADJUDICATION aura lieu le **lundi 30 mai 1887**, à deux heures de l'après-midi, au lieu de Marigné, commune de Saint-Rémy-la-Varenne, chez le sieur Couturier.

On fait savoir : Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, par défaut,

Au profit de M^{me} Marie Chaslons, épouse assistée et autorisée de M. Guestier, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Tachonnière, commune de Soullaines, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser,

Demanderesse, ayant pour avoué M^o BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, 42, rue Cendrière ;

Contre : M. Louis Chaslons, ancien marchand, demeurant au Grès, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, au nom et comme tuteur naturel et légal de son fils mineur, M. Jean-Baptiste-Gabriel-Fernand Chaslons,

Défendeur défaillant ; En présence, ou lui dûment appelé, de : M. Louis Martin-Fretellière, cultivateur, demeurant à la Lucière, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Chaslons, sus-nommé ;

Il sera procédé, le lundi trente mai mil huit cent quatre-vingt-sept, à deux heures de l'après-midi, au lieu de Marigné, commune de Saint-Rémy-la-Varenne, chez le sieur Couturier, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après :

DÉSIGNATION

I. — Commune de Saint-Rémy-la-Varenne

PREMIER LOT.

Cinquante-un ares sept centi-ares de terre, sis dans la pièce des Beauvais, n° 2154 p, section C, joignant au nord M. du Grand-Launay, au levant Auboux et autres, au midi un chemin et au couchant Jean Richomme. Sur la mise à prix de six cents francs.

2^e Lot.

Dix-huit ares quatre-vingt centi-ares de terre, sis à la Bajoulière, n° 1571 et 1572, section C, joignant au nord Martin-Prau, au levant René Lemasson, et au couchant héritier Richomme. Sur la mise à prix de deux cents francs.

3^e Lot.

Douze ares de terre, au Vermois ou la Herpière, n° 1428, section C, joignant au nord René Richomme, au levant René Grilleau, au midi un chemin, et au couchant Jean Blain. Sur la mise à prix de deux cents francs.

4^e Lot.

Neuf ares soixante-deux centi-ares de terre, au marais de Landeveri, n° 1730, section D, joignant au nord et au levant Mathurin Moron, au midi un sentier, et au couchant Jacques Sigogac. Sur la mise à prix de cinquante francs.

5^e Lot.

Un are quarante-six centi-ares de terre, aux Audins, n° 975, section C, joignant au nord un chemin, au midi Chauvry et au couchant un chemin. Sur la mise à prix de dix francs.

II. Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

6^e Lot.

Six ares soixante-dix de vigne à la Saçonnière, numéro 460, section B, joignant au nord Charpy, au levant et au midi Arondeau, et au couchant un chemin. Sur la mise à prix de cinquante francs.

7^e Lot.

Vingt ares quatre-vingt de terre, aux Chaloussières, numéros 2946 et 2947, section A, joignant au nord le ruisseau de Saint-Aubin, au midi et au couchant René Lemasson, et au levant Mathurin Fretellière. Sur la mise à prix de six cents francs.

8^e Lot.

Quatre ares cinq de terre et de bois, aux Vautelinères, numéro 1441 p, section B, joignant au nord Pierre Richomme, au levant Moriceau, au midi Jean Prau, et au couchant Fretellière. Sur la mise à prix de vingt francs.

9^e Lot.

Deux ares treize centi-ares de lande, aux Buttes-de-la-Roche, numéro 1394 p, section B, joignant au nord Charpy, au levant Jean Bandriller, au midi Urbain Lebled, et au couchant un chemin. Sur la mise à prix de cinq francs.

10^e Lot.

Trente-sept ares cinquante centi-ares de lande, sis au lieu dit les Bruyères-de-la-Roche ou la Pierre-Berd-soire, numéro 1363 p, section B, joignant au nord la Bouche-de-la-Brosse, au levant les héritiers Sigogne, au midi un chemin, et au couchant Pierre Gaisnard. Sur la mise à prix de vingt francs.

Total des mises à prix : Dix-sept cent cinquante-cinq francs.

Faculté étant réservée au notaire de réunir ou subdiviser les lots.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^o DUPOUET, notaire à Saint-Mathurin, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^o BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, 42, rue Cendrière, poursuivant la vente.

BEAUREPAIRE.

Etudes de M^o LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M^o HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Par licitation
Aux enchères publiques,
DE LA

Minoterie de Bron

Commune du Coudray-Macouard, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire),

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Louis-Jean CHRIGNON, en son vivant minotier à Bron, dite commune du Coudray-Macouard.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 29 mai 1887, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^o HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Cette minoterie, située sur la rivière le Thouet, fonctionne à l'eau et à la vapeur, à deux roues et neuf paires de meules nouvellement montées et organisées d'après le système anglais, avec une machine à vapeur de la force de vingt-cinq chevaux.

Il en dépend un bâtiment nouvellement construit, à cinq étages, vaste cour au-devant et à côté, une maison d'habitation, un autre corps de bâtiment, remise, écurie, greniers, boulangerie et hangar, le tout en un seul tenant et renfermé de mur ; la CHAUSSÉE DE L'USINE, plusieurs flees, flots et terrain y adjoignant, une pièce de terre de quatre-vingt huit ares soixante-un centi-ares, partie en terre et partie en jardin ; une autre maison, située près la maison d'habitation, cour, jardin, vigne et prés, contenant ensemble cinquante-un ares.

Le tout, en un seul lot, sur la mise à prix de 35,000 francs.

S'adresser, pour renseignements, soit à M^o ALBERT, avoué, soit à M^o HACAULT, notaire. (322)

Une DAME jeune, au courant de la comptabilité et du commerce, désire un emploi, soit comme caissière ou comme ven teuse.

S'adresser au bureau du journal.

M. MARCOMBRE, huissier à Saumur, demande un clerc majeur.

Etude de M^o PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,
A la requête de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Le LUNDI 9 MAI 1887, à une heure du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires, commodes, lits en fer, tables, chaises, glaces, sommiers, matelas, objets de literie, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, cuisinière en fonte, lessiveuse, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^o VENDANGEON, notaire à Argenton-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE

DE GRÉ À GRÉ,

En bloc ou par lots.

LE DOMAINE

De la Haute-Colle

Situé commune du Breuil-sous-Argenton,

A proximité d'Argenton-Château, sur le bord de la grande-route d'Argenton à Vihiers.

Ce domaine forme un seul ensemble et contient en totalité environ 147 hectares 50 ares ; il consiste dans :

1^o La RÉSERVE du Propriétaire, comprenant :

Une maison de maître et de nombreuses servitudes, un jardin anglais au-devant avec vaste jardin potager sur le côté, contenant 1 hectare 30 ares.

Et le bois taillis de la Pitarde, âgé de 12 ans, contenant 11 hectares.

2^o La MÉTAIRIE de la HAUTE-COLLE, exploitée par les frères Mary, contenant 51 hectares.

3^o La MÉTAIRIE de la BATARDE-RIE, exploitée par Berson, contenant 84 hectares.

Sur ces métairies et plus particulièrement sur la Haute-Colle, il existe des terrains très propres à la culture de la vigne et il est facile d'y créer des prairies.

BEAU PAYS DE CHASSE

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. NICOLAS, propriétaire à Argenton-l'Église, soit audit M^o VENDANGEON, notaire.

Etude de M^o LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Palens, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^o LE BARON, notaire.

Etude de M^o LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1887,

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Rue de Bordeaux, n° 17.

S'adresser à M^o LE BARON, notaire.

MAISON A LOUER

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGIGNON, rue Saint-Nicolas. (160)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

DEUX

VASTES MAGASINS

Situés au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. CHOLET, place Saint-Michel, Saumur. (261)

A VENDRE

Voiture Américaine

4 places,

Couverte ou découverte. — Très bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie

Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin d'Épicerie

et Débit de vins

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

S'adresser au bureau du journal.

BOULANGERIE LEROY

5, rue Saint-Jean, Saumur.

M. LEROY a l'honneur d'informer sa clientèle, ainsi que les boulangers et pâtisseries, qu'il tient à leur disposition la levure-crème à 1 fr. 20 le demi-kilogramme.

Spécialité de Gluten pour diabétiques. — Pains de fantaisie en tous genres. — Son et Farine. (324)

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

22, rue Fardeau, Saumur.

A VENDRE

Au comptant,

Fûts à retourner dans le mois,

VIN DE CORINTHE, blanc. 50 fr.

VIN ROUGE COUPE..... 65 fr.

NOTA. — Les vins blancs pésent de 7 à 8° et les vins rouges de 9 à 10°.

Les maîtres d'hôtels, cafetiers et débitants paient à 60 jours. (262)

ENTREPRISE

RIVERAIN-COLLIN & FILS

Correspondants spéciaux des C^{ie} d'Orléans et de l'État.

La Maison vient d'ajouter à ses entreprises un Matériel complet pour Déménagements par Terre et par Chemin de fer à des prix modérés.

Elle se charge de tous les transports quels qu'ils soient : Vins en cercle et en caisse, Charbons de terre, Bois et Fer de charpente, Pierres, Granit, etc.

Service de petite vitesse tous les jours pour Fontevault.

S'adresser au bureau Central, rue Dacier, 41, à Saumur.

Ancienne Maison Paul JEUNETTE

JULES JEUNETTE

SUCCESSEUR

44, quai de Limoges, Saumur.

M. JULES JEUNETTE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir du 4^e Mai il prendra la suite d'affaires de M. PAUL JEUNETTE, pour les charbons de toutes sortes.

Pour les commandes, s'adresser chez M. JEUNETTE, 44, quai de Limoges.

NOTA. — M. Jules JEUNETTE conserve toujours en outre son commerce de Plâtre, Chaux, Ciments, Graineterie, Échalas pour vigne et Treillages pour clôture.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 184 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations

CH. FAY, inventeur

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS